

## Réflexes à adopter en cas de démarchage abusif

Trop souvent contacté par des entreprises vous proposant un diagnostic thermique ou des travaux de rénovation énergétique ...



- Prenez le temps de la réflexion, pas de signature le jour-même !
- Sachez que les services publics ne démarchent jamais
- Méfiez-vous des offres trop alléchantes
- Comparez plusieurs devis pour les mêmes travaux
- En cas de signature, pensez au délai de rétractation de 14 jours

### Le saviez-vous ?

Vous souhaitez davantage de renseignements relatifs aux aides financières ? Vous avez des questions techniques ou juridiques ?

Rendez-vous sur [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr), ou contactez votre conseiller Info-Energie.